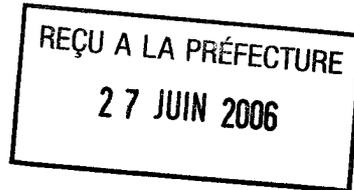


Service instructeur
Service de la Coordination
des Actions Territoriales

11^{ème} Commission - N° 2006/III - M^e 13

Service consulté



**MODIFICATION DES LIMITES CANTONALES ENTRE LES CANTONS DE
WINTZENHEIM ET DE KAYSERSBERG**

Résumé : *le Préfet sollicite l'avis du Conseil Général sur la modification des limites cantonales que provoquerait la création d'une commune aux Trois Epis*

En 2004, une demande de création d'une commune sur le site des Trois Epis émanant du tiers des électeurs inscrits des portions de territoires à distraire des communes d'Ammerschwihr, Niedermorschwihr et Turckheim a été adressée au Préfet du Haut Rhin.

Conformément à l'article L 2112-2 du Code général des collectivités territoriales, une enquête publique a été organisée en 2005. Le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable.

Une commission locale a été créée par chaque commune concernée. Toutes ont rendu un avis favorable.

Conformément à l'article L2112-6 du code général des collectivités territoriales, l'avis du Conseil Général est sollicité. Ce projet, s'il devait aboutir, entraînerait en effet une modification des limites cantonales entre les cantons de Wintzenheim et Kaysersberg.

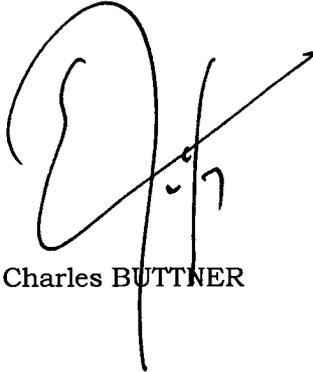
Il me paraît utile de préciser à cet égard que votre délibération devra porter sur la modification des limites cantonales et non sur l'opportunité de la création d'une commune aux Trois Epis.

REÇU A LA PRÉFECTURE
27 JUIN 2006

Les documents transmis par le Préfet ne comportent pas de précision quant à la nouvelle limite cantonale qui serait instituée. Le Préfet invite à se baser sur la proposition de découpage des limites cantonales faites dans le rapport du SIVOM des Trois Epis, soit le rattachement de la commune à créer au canton de Kayserberg, au motif que la majeure partie du territoire du SIVOM, en population et en superficie, relève aujourd'hui de ce canton.

Je vous propose de prendre acte et de ne pas s'opposer à la modification des limites cantonales et au rattachement de la future commune des Trois Epis, si celle-ci venait à être créée, au canton de Kayserberg.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a diagonal stroke.

Charles BUTTNER